



RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00177

Numéro SIREN : 800 265 191

Nom ou dénomination : A2LT PARTICIPATION

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2017 sous le numéro de dépôt 2678

**EANS
VALELLA**

LEALE

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Actif immobilisé (a) :				
Immobilisations incorporelles:				
- fonds commercial (b)	0	0	0	0
- autres	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières (1)	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0
Actif circulant :				
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)	0	0	0	0
Marchandises (a)	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances (2):				
- clients et comptes rattachés (a)	0	0	0	0
- autres (3)	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités (autres que caisse)	0	0	2 264	2 875
Caisse	0	0	0	0
Total II	0	0	2 264	2 875
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0	0	2 264	2 875
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				0

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres (c) :		
Capital	2 500	2 500
Ecart de réévaluation (c)	0	0
Réserves:		
- réserve légale	0	0
- réserves réglementées	0	0
- autres (4)	0	0
Report à nouveau (d)	-417	0
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)	-194	-417
Provisions réglementées	0	0
Total I	1 889	837
Provisions pour risques et charges (II)	0	0
Dettes (5) :		
Emprunts et dettes assimilées	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Autres (3)	375	2 038
Total III	375	2 038
Produits constatés d'avance (2) (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	2 264	2 875
(4) Dont réserves statutaires		
(5) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
Dont à moins d'un an		

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

	Exercice N	Exercice (N-1)
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue [bien et services] (a)	0	0
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	0	0
Total I	0	0
<i>dont à l'exportation</i>	0	0
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Achats de marchandises (c)	0	0
Variation des stocks [marchandises] (d)	0	0
Achats d'approvisionnements (c)	0	0
Variation de stocks d'approvisionnements (d)	0	0
Autres charges externes*	194	0
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Rémunération du personnel	0	0
Charges sociales	0	0
Dotations aux amortissements	0	0
Dotations aux provisions	0	0
Autres charges	0	0
Total II	194	0
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-194	0
Produits financiers (1) (III)	0	0
Charges financières (IV)	0	0
Produits exceptionnels (1) (V)	0	0
Charges exceptionnelles (VI)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VII)	0	0
BENEFICE ou PERTE (I-II+III-IV+V-VI-VII) (2)	-194	0
* Y compris:		
- redevances de crédit-bail mobilier;		
- redevances de crédit-bail immobilier.		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V-VI) ou (VI-V)		

SARL A2LT PARTICIPATION
Au capital de 2 500 Euros
Siège : 31 Rue du Général Barbot 62223 SAINT LAURENT BLANGY
RCS 800 265 191 ARRAS

PROCES VERBAL DE L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25/06/2016

L'an deux mille seize
Et le vingt-cinq juin
A onze heures trente

Les associés de la société à responsabilité limitée A2LT PARTICIPATION se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le gérant le 1^{er} Juin 2016.

Monsieur ALLAERT Jean-Michel, préside la séance en sa qualité de gérant.

Sont présents :

- ✓ Madame ALLAERT Sylvie,
- ✓ Madame ALLAERT Marine,
- ✓ Monsieur ALLAERT Nathan.

Les associés présents sont propriétaires de :

Monsieur ALLAERT Jean-Michel, propriétaire de 75 parts sociales,
Madame ALLAERT Sylvie, propriétaire de 75 parts sociales,
Madame ALLAERT Marine, propriétaire de 50 parts sociales,
Monsieur ALLAERT Nathan, propriétaire de 50 parts sociales,

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués à l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2016

1) Lecture du rapport de gestion sur la gérance de la société à responsabilité limitée A2LT PARTICIPATION, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2015, ainsi que la lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation,

2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société A2LT PARTICIPATION, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,

3) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2015

Le président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31/12/2015,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de Commerce,
- Le texte de résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 1/06/2016.

Le président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyées aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenue à leur disposition au siège social de la société A2LT PARTICIPATION.

Le président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2015, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLE FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article L. 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visés à l'article 39-4 DU Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 194 euros de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau débiteur, la somme de 194 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès verbal, qui après lecture a été signé par les associés

Monsieur ALLAERT Jean-Michel

Madame ALLAERT Sylvie

Madame ALLAERT Marine

Monsieur ALLAERT Nathan

